

DÉPARTEMENT
Haute-Garonne

ARRONDISSEMENT
TOULOUSE

COMMUNE
SAINT-GENIÈS BELLEVUE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
2026-35

de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE

L'an deux mille vingt-six et le 24 juin à 19 heures et 30 minutes, le conseil municipal de la commune de SAINT-GENIÈS BELLEVUE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation régulière du 18 juin 2026, sous la présidence de M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Charles, Maire.

Étaient présents M. ARTIGUE Pierre, Mme BARBARANT Sabine, Mme CAREL Nathalie, Mme CASTAING Fanny, M. DARRIGRAND Jean-Baptiste, M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Charles, Mme DESTAIN Marianne, M. FAITFEU Frédéric, Mme LEROY Virginie, M. OTAL Patrick, Mme PAJOT Elodie, Mme PERTUISET Sophie, M. PIN-BELLOC Thierry, M. TANCHAUD Christophe, Mme TOMAS Christiane.

Étaient absents et représentés : M. ARRATIBEL Estéban par M. OTAL Patrick, M. de LASSUS SAINT-GENIÈS Geoffroy par Mme PAJOT Elodie, Mme MARCHAL Agnès par Mme PERTUISET Sophie.

M. PIN-BELLOC Thierry a été désigné secrétaire de séance.

OBJET : Attribution d'une subvention pour l'organisation de la fête locale

Monsieur le maire **EXPLIQUE** : lors du vote du budget prévisionnel 2026 il avait été prévu d'attribuer une subvention de 5000€ à l'association « Du Geniès dans l'air » pour l'organisation de la fête locale. L'association n'ayant pas été relancée, c'est l'association « Saint-Geniès pétanque » qui organisera la fête locale.

Il convient donc de réattribuer la subvention à cette association.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DÉCIDE** de réattribuer la subvention de 5000€, initialement prévue pour l'association « Du Geniès dans l'air », à l'association « Saint-Geniès pétanque ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le maire,
Charles de LASSUS SAINT-GENIÈS



Membres en exercice	19
Membres présents	16
Suffrages exprimés	19
Pour	16
Contre	00
Abstention	03

[illegible]